



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230621-B20230620_14_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT (départ de M. HERGAT avant le point 1), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR,

Absent avec procuration : David ROBINET à Roland BALCERZAK

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Thomas HERBER, DST



14. Objet : Association Sportive Kanfen section handball - Demande de subvention communautaire au titre des anniversaires : célébration des 50 ans

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010, modifié par délibération n° 13 du Conseil communautaire du 3 décembre 2019,

L'association sportive de Kanfen (ASK) - section handball « Olympic Rodemack Handball Club » a été créée en 1973.

L'objet de cette association présidée par Madame Daniela LEONARD est la pratique du handball.

Le club célébrera son 50^e anniversaire le samedi 2 septembre 2023 dans le gymnase communautaire à Kanfen.

A cette occasion, seront organisées de nombreuses rencontres entre les équipes actuelles issues des différentes communes environnantes jeunes et adultes et les équipes composées d'anciens licenciés de l'ASK pratiquant ou non à l'heure actuelle.

Une exposition de photos retraçant la vie du club depuis 1973 ans sera visible tout au long de cette journée.

L'ASK a décidé de mettre à l'honneur le sport féminin lors de cette célébration. Un match de gala opposera en fin de journée des équipes féminines de niveau national (Metz et Yutz),

Un vin d'honneur avec le traditionnel gâteau aura lieu en fin d'après-midi en présence de différentes personnalités du mouvement sportif et des élus locaux.

L'ASK présente un budget prévisionnel équilibré pour un montant total de 15 000 €, intégrant le soutien de la CCCE à hauteur de 5 000 €. Compte tenu de la demande formulée et de l'événement présenté dans le dossier, l'ASK pourrait prétendre à une subvention de 5 000 € (50 ans x 100 €).

Considérant que le dossier présenté par l'association « Association Sportive Kanfen - section Handball » est relatif à la célébration des anniversaires des clubs du territoire communautaire,

Considérant que la demande de subvention fixée à 100 € par année d'existence est inférieure à 50 % du budget prévisionnel,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 31 mai 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accorder une subvention de 5 000 € à l'association sportive « Association Sportive Kanfen - section Handball » pour la célébration de son 50^e anniversaire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 21 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET

